



RÉUNION ORDINAIRE du Conseil du Village de Brome, tenue en personne le lundi 10 juillet 2023 à 19 h 00, à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Pat Panasuk et Lisa Bélanger et Messieurs les conseillers Larry Royea, Wesley Patch, Michael Allnutt et Christopher Whitehead. Tous les membres dudit conseil formant un quorum sous la présidence du maire William Miller conformément aux dispositions du Code municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont la possibilité d'assister à la réunion et de poser des questions.

Il y avait 6 personnes dans l'assistance.

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation et adoption du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2023
3. Questions découlant du dernier procès-verbal
  - 3.1
4. Rapport de l'inspecteur municipal et des routes :
  - 4.1 Sur les permis
  - 4.2 Sur les conditions des routes
5. Première période de questions
6. Rapports des élus
7. Administration générale
- Correspondance
  - 7.1 Un courriel concernant chemin Morin Hill
  - 7.2 Lettre de remerciement – Récipiendaire de la bourse d'études de Village de Brome
- Administration
  - 7.3 Renouvellement – modification de l'entente sur les services d'urgence – Croix Rouge Canadienne
  - 7.4 Projet d'évaluation de la coopération intermunicipale concernant la gestion des matières Résiduelles sur le territoire de Brome-Missisquoi
  - 7.5 Demande de dérogation mineure – DM 2023-002 – LOT 4 266 825 (8 chemin Warehill)
8. Administration financière
  - 8.1 Comptes à payer
  - 8.2 Comptes payer
9. Autres affaires
  - 9.1
10. Deuxième période de questions
11. Ajournement de la réunion

\*\*\*\*\*

La réunion est ouverte à 19h03

---

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
Résolution 2023-226

Proposé par Lisa Belanger  
Appuyé par Christopher Whitehead

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

---

2  
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 JUIN 2023  
Résolution 2023-227

Proposé par Wesley Patch  
Appuyé par Pat Panasuk  
ET RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2023 soit et est par la présente approuvé.

ADOPTÉE à l'unanimité

---

3  
QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

3.1

---

4  
RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DES ROUTES

4.1 Sur les permis délivrés

- Cinq (5) permis ont été délivrés en juin 2023 pour une valeur totale de 49 800\$ et des Revenus de 285\$

4.2 Conditions sur des routes

- Le fauchage a été effectué
- Le rechargement du chemin Mullarkey a été effectué

---

5  
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

---

6  
RAPPORT DES ÉLUS

- La barrière du parc a besoin d'un nouveau poteau.
- La lumière du parc clignote en permanence
- Il y a un gros trou près du 322 chemin Stagecoach qui doit être réparé
- Il y a un gros trou sur chemin Patch qui doit être réparé
- Lisa mentionne que le comité des événements espère voir tout le monde au BBQ du 15 juillet

---

7  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CORRESPONDANCE

7.1 Un courriel a été reçu concernant les conditions du chemin Morin Hill.

7.2 Le conseil municipal accuse réception d'une lettre écrite par le récipiendaire de l'une des deux bourses d'études adjudgées à des étudiants de l'école secondaire Massey-Vanier au nom de la municipalité.

---

ADMINISTRATION

7.3  
RENOUVELLEMENT – MODIFICATION DE L'ENTENTE SUR LES SERVICES D'URGENCE –  
CROIX ROUGE CANADIENNE  
Résolution 2023-228

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne a soumis une modification à l'entente sur les services aux sinistrés;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir son partenariat avec la Croix-Rouge Canadienne;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Wesley Patch

Appuyé par Christopher Whitehead

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à agir au nom de la municipalité, à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents relatifs au renouvellement de l'entente de services avec la Croix-Rouge Canadienne.

ADOPTÉE à l'unanimité

---

7.4  
PROJET D'ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA  
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI  
RÉSOLUTION 2023-229

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de la modernisation de la collecte sélective amène des réflexions quant au mode de coopération intermunicipale idéal pour le territoire de Brome-Missisquoi, et ce, pour l'ensemble des collectes de matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT la charge additionnelle que cette réflexion amène aux ressources déjà en place;

CONSIDÉRANT qu'un financement pourrait être disponible au volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins ;

CONSIDÉRANT l'expertise externe nécessaire pour réaliser un tel mandat en collaboration avec les ressources régionales et locales ;

CONSIDÉRANT que la partie 1 – Études de faisabilité et diagnostics permet d'obtenir un taux d'aide de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale pouvant être accordée de 100 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que les 21 municipalités du territoire de la MRC Brome-Missisquoi désirent présenter un projet afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Brome a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Brome désire se joindre aux autres municipalités participantes de la MRC pour le projet présenté dans le cadre de l'aide financière et d'y participer;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est l'organisme responsable de porter à bien la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,  
Proposé par Pat Panasuk  
Appuyé par Wesley Patch  
ET RÉSOLU

De désigner la MRC Brome-Missisquoi comme responsable du projet visant à évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins;

D'indiquer que le conseil de la municipalité du Village de Brome s'engage à participer et à collaborer audit projet en nature;

D'autoriser la MRC Brome-Missisquoi à déposer une demande d'aide financière pour le projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale.

D'autoriser la signature de la demande ou de tout autre document nécessaire dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipal par le préfet de la MRC Brome-Missisquoi et/ou par sa direction générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

---

7.5

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM 2023-002 – LOT 4 266 825 (8 CHEMIN WAREHILL)  
RÉSOLUTION 2023-230

**NATURE ET EFFETS**

Demande de dérogation mineure (DM 2023-002) visant à permettre au propriétaire l'implantation d'une résidence à une distance de 2,00 mètres et 9,00 mètres de la limite latérale et arrière respectivement.

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne cause pas préjudice au voisin;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est de forme irrégulière;

CONSIDÉRANT QUE le terrain à un cours d'eau intermittent traversant son centre;

CONSIDÉRANT QU'IL impossible au demandeur de reculer le bâtiment à 9,00 mètres sans respecter une distance minimale requise de 5,00 mètres avec le champ d'épuration.

Proposé par Wesley Patch  
Appuyé par Michael Allnutt  
ET RÉSOLU

Pour les raisons précédentes, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal.

D'accorder la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une résidence à une distance de 2,00 mètres de la limite latérale et à une distance de 9,48 mètres de la limite arrière.

ADOPTÉE à l'unanimité

8  
ADMINISTRATION FINANCIÈRE

8.1  
COMPTES À PAYER  
JUN 2023  
Résolution 2023-231

Proposé par Christopher Whitehead  
Appuyé par Larry Royea  
ET RÉSOLU QUE :

Le paiement de comptes créditeurs pour un montant de 112 816,61 \$ soit et est par la présente approuvé.

Fournisseur	Description	Montant
Benoit Jean	Entretien général, livraison de bacs	150,00
Brome Graphix	Enseigne	21,56
Croix Rouge Canadienne	Renouvellement de l'entente	225,00
Enviro Connexions	Traitement recyclage	272,66
FNX	Projet de réhabilitation chemins Jackson et Patch	5 788,99
Gestim	Services professionnels (règlement sur la démolition)	517,39
Gestim	Inspection municipale du 21 mai au 24 juin	3 049,89
Globalstar	Contrat annuel pour telephone satellite	1 242,26
Home Hardware	Bacs, serrure	310,94
Infotech	Contrat de service	718,59
Infotech	Achat d'heures en banque	2 540,95
Installations Quilliams	Luminaires DEL	2 293,75
Mégaburo	Lecture compteur photocopieur	61,99
Ministre des Finances	Services de la Sûreté du Québec (1/2)	20 200,00
Municonseil	Honoraires professionnels	3 285,24
Myrroy	Balayage des trottoirs	6 323,63
Nivelage MC	Nivelage chemins	2 184,53
Papeterie Cowansville	Fournitures de bureau	529,54
Paris André	Fauchage	727,22
RIGMRBM	Frais d'enfouissement	1 930,94
SEAO	Avis (appels d'offres en ligne)	24,75
Ville de Cowansville	Entente loisirs	1 423,92
Ville de Sutton	Quote part 2023 (premiers répondants)	11 992,50
Ville de Sutton	Quote part 2023 (incendie)	42 742,85
Vox Avocates	Honoraires professionnels	4 257,52
<b>TOTAL</b>		<b>112 816,61\$</b>

8.2  
COMPTES PAYER  
JUN 2023  
Resolution 2023-232

Fournisseur	Description	Montant
André Isabelle	Remboursement des taxes payées à Brome au lieu de Lac Brome	455,02
BCAS	Loyer et nettoyage pour le mois de juin	718,59
Buchenroth Ina	Remboursement des taxes payées à Brome au lieu de Lac Brome	1 729,63
Ent Raymond Cherrier	Collecte et transport des ordures, du recyclage et du compost	4 623,80
Rémunération mensuelle des élus	Rémunération de juin	2 039,61
Rémunération mensuelle de la directrice générale	Salaires de juin	3 101,72
<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS</b>		<b>12 668,37\$</b>

Fournisseur	Description (Prélèvements automatiques)	Montant
Cogeco	Téléphone, fax et internet	206,54
BMO Mastercard	Abonnement & frais mensuel Microsoft	71,97
DFS Insurance	Assurance collective	464,66
Hydro Québec	Éclairage des rues	161,39
Hydro Québec	Éclairage Parc Heritage	87,87
<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS</b>		<b>992,43\$</b>

ADOPTÉ à l'unanimité

---

9  
AUTRES AFFAIRES

---

10  
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- L'entrée du parc a besoin d'être entretenue
- Un résident du chemin Morin Hill demande si la municipalité prévoit des travaux d'entretien sur le chemin cette année
- Une question a été posée pour savoir si la municipalité pouvait simplement donner un avis d'expulsion aux locataires du 322 chemin Stagecoach. Le maire explique qu'un jugement du tribunal leur permet de rester jusqu'au 30 septembre 2023
- Il a été demandé s'il était prévu de construire un pont pour relier les pistes cyclables

---

11  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
Résolution 2023-233

Proposé par Larry Royea  
Appuyé par Wesley Patch  
ET RÉSOLU QUE :

La séance soit levée à 19h46

---

William Miller  
Maire

---

Gail Côté  
Directrice générale et greffière-trésorière